

Le Devoir

Montréal 

## **AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

**Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 23 février 2015, a adopté le règlement suivant :**

**15-008                   Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ pour le financement de la construction d'un centre aquatique intérieur dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie**

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 24 mars 2015. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 2015

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon

Le Devoir